58

LES ACTIONS DV TEMPS.

M. DC. XXII.

Case
F
39
.326
76222c

THE NEWBERRY
LIBRARY

53-657

LES ACTIONS DV TEMPS.

NOus auõs en la presente annee 1622. trois sortes d'Almanacs, l'vn composé par Me. Iean Petit, au haut duquel l'on a figuré plusieurs personnes tirer le diable par la queuë, le second par le Curé de Millemont, au haut duquel on a figuré l'action des ioüeurs de boulle; le troisiesme par Iean Belot, au haut duquel est representé; vne magnificence Royale, d'vne armee assemblee pour quelque grand effect.

Figures qui me sembloient prognostiquer muettemẽt quelque chose du temps, & comme i'ay voulu en sçauoir le subiect, ie me suis mis à frequenter toutes sortes de personnes, & sans faire aucune perquisition ou enqueste, i'ay ouy de mes oreilles ce qui se rapporte à la figure mesme.

Le Marchand se plaint de la peine qu'il prend, d'ouurir & fermer si souuent sa

boutique sans rien vendre pour l'absence de la Cour.

Le manouurier de ne trouuer plus à trauailler, & de ne pouuoir estre payé de ce qu'il faict & deliure.

Le Bourgeois de ne trouuer point de loccataires, pour sa maison sa boutique & sa chambre.

L'officier, pour la finance qu'il paye si souuent, pour les nouuelles attributions que l'on faict à son office.

Le Iuge, pour n'auoir plus de distribution de procez.

Le Procureur, pour ne receuoir plus d'assignations.

Les Clercs du Palais maudissent Chalanges & son Edict,

Les pauures de ce que l'on ne donne plus rien.

Les Prestres, de ce que l'on ne fait plus d'enterremens ny d'offrandes, à cause des rangs.

L'Vniuersité, de ce que les Iesuites enuahissent tous les Escoliers.

Les Curez, de ce que les Moynes reguliers anticipent sur leurs charges.

Le Huguenot, de ce qu'il est forcé de rendre obeyssance, & qu'il n'a plus rien à

faire imprimer contre les Iesuites.

Les filles, de ce qu'ils ne peuuent auoir de mary pour leur argent.

Les garçons de ce qu'ils ne peuuent atteindre aux offices.

Les petites Bourgeoises, de ce qu'ils ne sont pas assez braues à leur gré.

Le payſan, de ce qu'il y a peu de grappes aux vignes.

Et bref chacun ſe plaint, & en quelque endroit que i'aille, ie ne voy que de triſtes viſages, des furieux, des fols, & toutes gens qui tirent le diable par la queuë.

Pourtant il n'y a ſi belle reigle qu'elle n'ait ſon exception, car il y a trois ſortes de gens qui n'en ſont pas, les Capucins & les Pedeſcots viuent d'vn eſprit content, inſpirez de la grace de Dieu.

Les Vſuriers qui font courir leur argent au denier dix ſous promeſſes & obligations.

Et les gros Abbez & Prieurs, qui viuent ſans ſoucy en table graſſe, & iamais ne ſe faſchent, ſinon que la perdrix eſt trop long temps à couuer.

Mais le moyen de mettre toutes ſes perſonnes en repos d'eſprit, on dict que le pere Cotton, le pere Arnoul, le pere Deſ-

landes, & le pere Draconis, pourroient apporter toute leur Retorique, en les preschant, qui ne l'entendroient pas, ou s'ils l'entendoient qu'ils ny croiroient pas.

Dites au Marchant, qu'il face son fils Marchant, & qu'il n'aspire point aux estats Royaux comme au temps passé, il vous fera la nique, & dira, ie voulons auoir de l'honneur.

Dites au Bourgeois qu'il ne louë point sa maison si chere, & qu'il la baille à d'honnestes gens, & non à des garses, ou à des reloüeurs, il vous dira qu'il n'a point accoustumé de diminuer son bien.

Dites aux Iuges qu'ils doiuent auoir le moyen de viure de leur patrimoine sans s'attendre aux espices d'vn procez, il vous dira que ce n'est plus le temps, qu'il a employé tout son bien à acheter son office.

Dites à vn homme qui a du bien d'autruy, & qui se meurt, qu'il restituë, il dira & que feront mes enfans.

Dites à vn Procureur qu'il ne brigue point la pratique d'autruy, il dira c'est la Coustume.

Dites aux pauures qu'ils trauaillent ou qu'ils s'en retournent à leur pays, ils vous diront que vous estes vn meschant, que

vous n'auez ancune commiseration, tant ils sont accoustumez à la souppe grasse.

Bref qui est cause de ceste confusion, c'est l'auarice, l'arrogance, & la necessité: & encores sourdement dit-on qu'il y a vn peu de la faute de ceux qui tiennent la Police, qui permettent tout sans impunité.

Et que la Cour de Parlement faict son deuoir de donner force Arrests & Reiglements : mais que c'est assez qu'ils soient mis en placart, car de les faire executer que cela deplairoit à trop de gens.

Que c'est assez que le (quod Henry) & l'Ordonnance 57. soient escrits en belle impression, sans qu'ils soient obseruez, d'autant que cela feroit tort à beaucoup.

Et que feroit la pluspart du peuple de Paris, comment s'entretiendroit le caroſſe si on faisoit le procez, à ceux qui prestent à vsure au denier dix.

Et puis il ne seroit pas raisõnable de casser les Offices des Couratiers, qui fõt ce trafic, sur le Change, & qui exposent en vante; les benefices & les mandements de l'Espargne se seroit leur faire tort.

Mais pourtant cela est cause que tout le monde tire le diable par la queuë: car quãt les Ordonnances sont obseruees, on em-

peſche bien ce monopole.

Pourtant i'excuſe tout le monde qui faille; car il ſemble qu'à preſent on ne peut viure en bien faiſant.

Au temps paſſé, vn Clerc eſtoit Maiſtre, apres auoir ſerui dix ans, à preſent Monſieur Chalange, le Monopoleur, eſt cauſe, qu'il eſt contraint de vendre ſon patrimoine, & encores emprunter, pour acheter vn meſchant eſtat, qui ne le peut nourrir ſix mois en vn an s'il ne deſrobe.

Au temps paſſé, on ne permettoit point de Marchant tenir boutique, qu'il ne fut Pariſien: ou qu'il n'euſt faict chef d'œuure, à preſent chacun eſt Maiſtre par lettres, ſans chef d'œuure, & tous les Marchands ſont eſtrangers.

Au temps paſſé on ne permettoit point trauailler qu'en boutique, à preſent les Manouuriers ſont en Chambre, & les faux bourgs en abondent.

Au temps paſſé il n'y auoit que cinquante Procureurs de la Cour, honorables & dont le nombre n'excedoit point, à preſent il y en a cinq cens, & la pluſpart n'ont pas le moyen de manger des trippes pour le peu de gain qu'ils font.

Au temps paſſé le bien profitoit aux

particulieres

particuliers, d'autant qu'ils l'acqueroient auec trauail, & sans larçin, à present c'est vn sot qui ne sçait faire ses affaires aux despens d'autruy.

Au temps passé le Bourgeois estoit vestu selon sa qualité, à present on ne cognoist point le Marchand d'auec le Noble.

Au temps passé on pouuoit marier les filles auec peu d'argent, à present il faut que la pluspart se desbauchent pour tenir en procez ceux qui les entretiennent.

Au temps passé la Noblesse, estoit noble du costé des masles & des femelles à present ils sont mixtes, car ils espousent les filles des roturiers.

Au temps passé, le beau bien & le plus apparent estoit le pignon sur ruë, à present le plus beau se sont offices, & l'argent à vsure.

Au temps passé, les Catholiques se confessoient des pechez mortels, & faisoient restitution, à present on ne dit que les pechez veniels, & on ne rend rien.

Au temps passé, le payſan portoit vne iaquette à thuyau d'Orgue, à present on ne le peut distinguer d'auec le Marchand.

Au temps passé on ne brigoit point les

charges publiques, & on y mettoit que de vieux prud'hommes, à presént il ny a que de ieunes barbes, qui n'ont que l'auarice en recommandation.

Au temps passé, on respectoit la vieillesse quoy que pauure, à presént on les appelle radotteurs.

Au temps passé, ceux qui auoient plus d'enfans, & plus de charges, estoient honorez, à presént on ne veut point de leur alliance.

Au temps passé, on se fioit à l'ordonnance du Medecin pour sa santé, à presént les drogues du Charlatan ont lieu, & si ils tiennent bouticque publique.

Au temps passé, le Iuge se contentoit du Mulet, à presént quatre roussains pour le carosse, & Bucefalle pour la housse.

Au temps passé vn seruiteur honnestement vestu auec vn manteau suiuoit Monsieur le Financier, à presént six lacquais l'espee au costé afin que personne ne gronde.

Au temps passé, ceux qui viuoient comme Bobye estoient reputez gens de bien; à presént il est reputé vn archifol.

Au temps passé on distingoit à peu pres chacun officier à son habit, à presént tout

eſt egal.

Courage enfans continuons ce deſordre, afin que la France aye c'eſt honneur, que de deuenir comme la Republique Romaine.

Car la trop grande liberté du peuple, la brigue du Conſulat, l'achapt des voix, le larçin public, la richeſſe de Lucullus, la gourmandiſe de Cayus a eſté le principe de ſa decadance.

Or i'eſpere qu'il n'en ſera pas ainſi de Paris, car elle commence à ſe bien regler, ceux qui la gouuernent y ont eſté mis de force, & pour l'antiquité de leur race.

On n'entend plus meſdire publiquemẽt comme l'on faiſoit, ſi ce n'eſt du Roy ou des Ieſuites.

On ne fait plus d'aſſemblee clandeſtines, ſi ce n'eſt aux faux bourgs ſur le Pont neuf ou ſur le Change, pour reprimander les actions du Roy.

Perſonne n'eſt bien venu en compagnee, s'il ne parle en Politique, & qu'il ne diſe que le Roy eſt mal conſeillé qu'il ne fait le paix.

On n'imprime plus rien qui ne ſoit vray; teſmoin la genealogie de Ieſuites, & la liberté des François, compoſez par du Mou-

lin & le Doyen de la porte S. Bernard.

On commence à auoir bonne Police sur les viures, l'eſclanche n'eſt plus vendue que trante ſols, à cauſe de la quantité de pois & féues.

Dieu mercy nous aurons d'oreſnauant en nos Cours ſouueraines, force enfans de Tauerniers, puis que leur pere a deſtruit la ieuneſſe a les traicter a deux piſtoles pour teſte.

A Paris d'oreſnauant nous ſerons diſpenſez de faire eſtudier nos enfans & cela eſpargnera bien, car pour de l'argent ils ſeront officiers, & ſeront receus ſous l'Eſcot.

Les Financiers, les Partiſans, & leurs enfans ſeront Preſidens des Cours ſouueraines, pour faire iuſtice à leurs parens; ou pour garder que l'on ne leur face.

On ne donnera plus d'oreſnauant, d'inuention à Monſieur le Sur-intendant de trouuer de l'argent pour le Roy, ſi ce n'eſt par la vente de ſon Domaine, Aydes, & Tailles.

Et puis on va deffendre à Meſſieurs des Comptes de s'enquerir d'où procedent les comptans de l'Eſpargne, car il y en a pour deux millions d'intereſts payez à gens qui ne faut pas dire, car on auroit la ferulle.

Ceux qui ont mieux faict leurs affaires auec le Mareschal d'Ancre & Monsieur le Connestable, commencent a en mesdire publiquement, pour dire qu'ils n'en sont pas, de peur d'encourir la loy *restituandi*.

Bref tout s'en va bien regler, & tout ainsi que pour ramanteuoir le peché de S. Pierre, on a mis au haut des cloches, le coq qui fut cause qu'il se recognut, afin que la posterité le sçache, aussi pour ramanteuoir les genereux actes faicts par le Mareschal d'Ancre, qui a commencé le desordre, on commence à le mettre en sculpture, en marbre où il est à genoux les mains iointes, & au dessus de sa teste escrit, *liberame a labiis iniquis & à lingua doloza.*

Vne autre aupres, de quelqu'vn qui a esté grãd à veoir ses armes, & de sa bouche sort vne escriture, qui dict, *qui laudabant me aduersum me iurant.*

Vn autre figure derriere qui n'est encores que esbauchee d'vn sié seruiteur que l'on dit qui n'est pas mort, mais que l'on tasche à le faire mourir, qui prononce, *Omnia quecunque voluy feci, tibi gratias ago quoniam dirompisti vincula mea;*

Et sur le pont de Nostre-Dame en la boutique d'vn Pintre à la premiere Chambre on commence vn grand Tableau, ou sa Majesté est representee en son Trosne Royal, comme s'il vouloit faire iustice à tout le monde, & prononce, ces mots (*declinantes in obligationes adducentur.*)

A ces pieds plusieurs peuples le chappeau au poing, baissans la teste, & le Pintre les represente pour les habitans du Nauarrin lesquels à force

d'eſtre picquez par le cul par les gardes, prononce, *illuminaſti is qui in tenebris ſedebant.*

A coſté du Troſne, ſont crayonnez pluſieurs habitãs Catholiques qui ſortent de pluſieurs villes priſes, qui diſent, *Beatus qui eduxit Iſrael de medio eorum in manu potenti & brachio exceſſo.*

L'on voit vne teſte d'vn homme aſſez vieil, dont le corps eſt dans la preſſe, le Pintre dit que ſe ſera Monſieur du Pleſſis Mornay, qui ne peut auoir de place comme autresfois, qui dict, *Humiliatus ſum vſquequaque.*

Vn autre à vn coin qu'il repreſente pour Monſieur de Soubize, qui deſdaigneuſement prononce, *Erraui ſicut ouis quæ periit.*

Monſieur de Sully, contre lequel le Roy tourne la teſte & faict vne ride, dict: *Memento queſo quod ſicut lutum feceris me pater, ne in pulverem reducez me, ſcio quia nemo de manu tua poteſt eruere.*

Monſieur de la Force y eſt qui s'appuye ſur vn baſton, & prononce, *Eduxiſti me de cacu miſeriæ & de luto fecis.*

On repreſente Monſieur de Rohan enfermé dans vne tour qui ne monſtre que la teſte; & ſi il tremble en regardant ſa Majeſté & prononce, *Oſtandis potentiam tuã contra folium quod vento rapitur.*

Sur vn grand ban ſont repreſentez tous les Iuges, qui diſent au Roy: *Ne extinquas flamas lituum.*

Le menu peuple de Paris qui eſt en nombre ſur vn eſchaffaut, leuent les mains & crient, *Ne derelinquas nos ne diſceſſeris.*

Plusieurs personnes, cachez d'vn rezeau que le Peintre nomme Financiers & Vsuriers crient, *Domine iniquitates supergressæ sunt caput ideo in flagella parati sumus sed parce.*

Puis à vn coin il y a vn homme de moyenne taille auec vne petite robbe qui tourne le cul aux autres, & qui fait vne humble reuerence à trois ou quatre officiers apparens, ie demande au Pintre qu'il estoit, il dit que cela estoit representé pour vn certain Procureur des Cõptes, qui estoit escrit en gros, qui brigoit à faire l'appurement de tous ses gens là.

Ce Tableau qui n'est que crayonné ne sera de long temps acheué. Car ce Pintre ne sçait de quelle façon il fera parler le Roy, ny quelle excellente peinture il y apportera; Car pour les peuples il est aisé à leur donner couleur.

Aux peuples des villes prises il faut des peintures bigarées.

Le peuple de Paris sera bleu.

Les seigneurs reduits en son obeyssance seront de tristamie.

Mais pour le Roy il y a bien a consulter, tant pour la Pinture que pour le geste.

S'il luy faict vn œil furieux se sera contre son naturel parce qu'il pardonne.

Si vn visage passe, cela sembleroit vn esprit vindicatif & dissimulé, ce qu'il n'a rien moins.

S'il luy fait trop tourner la teste, sembleroit mespriser ceux qui demandent iustice, se seroit contre son Epitete.

Le pauure Pintre est bien empesché, il a en-

repris ce dont il ne viendra pas à bout il y aura à corriger.

Garre Neuf-bourg, encores qu'il ayt deuant luy le pourtraict d'vn Alexandre pour en tirer la vertu.

D'vn Annibal pour en tirer la hardieſſe.

D'vn Caton pour en tirer l'amour de ſon pays.

D'vn Charles ſept & Henry IIII. pour veoir comme ils ont conquis par force leur patrimoine.

D'vn François premier, qui n'a iamais rien cedé à Charles le Quint.

D'vn S. Louys, pour la pieté.

Et de tous ſes perſonnages il eſpere en tirer vne partie de ſa perfection pour luy faire prononcer quelque beau reſultat à tous ſes peuples.

Ie prie doncques le Pintre de me monſtrer ce qu'il prononceroit: c'eſt encores où il ſe trouue le plus empeſché, & faict difficulté de le monſtrer de peur que cela ne ſemble trop chetif pour vn ſi grand Prince, & m'a prié de ne le point dire, ny monſtrer à perſonne, mais que l'on eſtoit d'aduis de luy faire prononcer, *Do vinis miſericordiam & gratiam vt exultet terra, gaudeant Campi & omnia que in eis ſunt.*

4545